



Jébsa News

N° 23 – Octobre 2016

ETAT CIVIL

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 15/10 : Mme FREY Jeanne, née HARRER, 85 ans
- Le 21/10 : Mme LUBERT Monique, née WITTMANN, 75 ans
- Le 21/10 : M. LUDWIG Jean-Paul, 80 ans
- Le 29/10 : Mme VAN DER GIESSEN Ella, née KAMPFRAATH, 85 ans
- Le 30/10 : Mme GOMES Augusta, née FRANCO, 70 ans



DECES :

- Le 02/10 : Mme BALTZINGER Jeanne Sonia, née HERRMANN
- Le 19/10 : M. SCHOTT Eddy

MANIFESTATIONS A VENIR

- Le 11/11 : Cérémonie commémorative de l'Armistice
Monument aux morts
- Le 11/11 : Loto – Foot réuni Jébsheim/Muntzenheim
Salle polyvalente
- Semaine du 16 au 20/11 : Beaujolais nouveau
Salle Lutz
- Le 20/11 : Calendrier des Sapeurs-Pompiers
- Le 26/11 : Veillée musicale de l'Avent (19h30)
Eglise
- Les 26 et 27/11 : Marché de Noël
Place Saint-Martin

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement domiciliées ou non encore inscrites, sont invitées à se présenter avant le 31/12/2016 en mairie pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune. Elles devront présenter leur carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (facture récente, copie du bail ou titre de propriété).

Pour information :

L'élection du Président de la République aura lieu le 23 avril et le 7 mai 2017.
Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.



DECHETTERIE DE MUNTZENHEIM

Vous avez tous constaté qu'une barrière limitant la hauteur d'accès (1m90 maximum) en déchetterie a été installée.

L'objectif est d'empêcher les professionnels d'accéder au site pour que l'accueil des particuliers se fasse dans de meilleures conditions. Les professionnels disposent de sites adaptés à leurs besoins sur Colmar via la société Sita et la société Schroll.

SITES INTERNET

La commune de Jébsheim dispose désormais d'un site internet : **www.jébsheim.fr**

Vous y découvrirez ainsi au fil des pages, l'histoire de notre village, la vie communale, la vie associative, les actualités, ... sans oublier les renseignements relatifs aux démarches administratives.

Pour toutes les informations relatives au cimetière de Jébsheim, nous vous invitons également à visiter le site **webcimetiere.net**

VENTE DE BOIS

Une vente de bois aura lieu le samedi 19 novembre 2016 à 10 heures à la Mairie.

LA COLLECTE ET LA GESTION DES DECHETS A JEBSHEIM

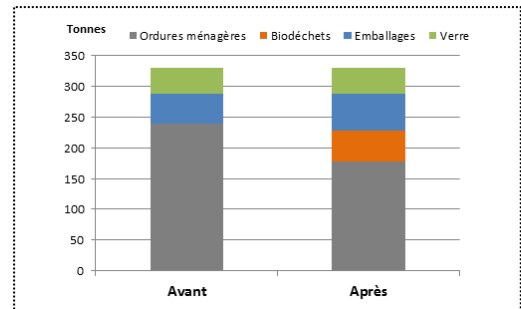
DECHETS GENERES ET TRIES

Depuis juin 2015, les habitants de Jepsheim disposent d'un nouveau bac de couleur brune pour collecter les bio-déchets.

Comme le présente le diagramme ci-contre, la mise en place de cette nouvelle collecte associée aux gestes de tri des Jepsheimois a permis annuellement de :

- **trier 25% d'emballage en plus (de 48 à 60 t)**
- **trier 50 tonnes de bio-déchets dans le bac brun**
- **réduire de 28% la production d'ordures ménagères (de 240 à 178 tonnes).**

Cette baisse représente l'équivalent de 8 camions-bennes qui n'iront pas en incinération.



Les bio-déchets collectés sont transportés près de Ribeauvillé pour être valorisés en chaleur, en électricité et en engrais pour les champs alentours.

En considérant les 42 tonnes de verre recyclé sur l'année, Jepsheim est passé de 27% de déchets triés durant l'année précédente à 47% cette année, soit 152 tonnes. Ce qui est un très bon résultat.

Consignes de tri bio-déchets

En matière de consignes de tri pour la collecte des bio-déchets, il est rappelé que tous déchets de nature organique sont à collecter, y compris les restes de viandes, les coquilles d'huîtres ou autres, ainsi que les os.

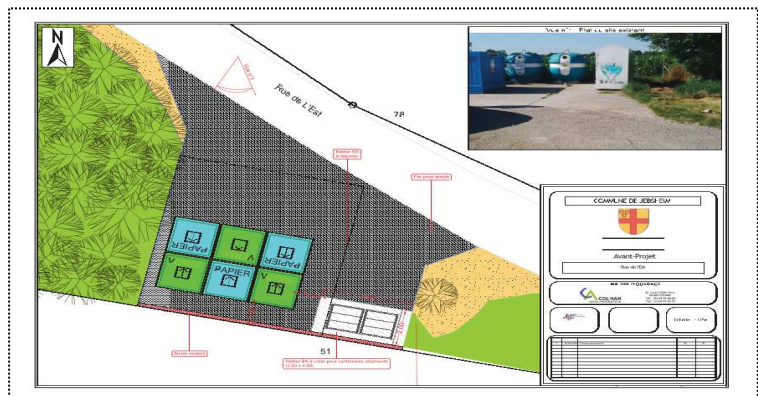
SITE DE TRI SUPPLEMENTAIRE

Fin de cette année le site de conteneurs rue de l'Est sera transformé et converti en conteneurs enterrés. Pour rappel, les jours de vidage des containers sont les suivants :

- les bacs bleus rue de l'Est et rue du Stade sont vidés chaque mardi et vendredi.
- les bacs verres sont vidés tous les 15 jours.

Il est vivement conseillé aux habitants de passer régulièrement aux bacs afin d'éviter, que par l'apport de déchets importants, les bacs ne soient trop vite saturés.

Vous trouverez ci-contre un plan du futur projet à venir :



OPERATIONS POULES

Les habitants de Jepsheim ont plébiscité cette opération dès le départ : 36 foyers ont adopté des poules en 2015, 4 foyers en 2016.

Pour les habitants intéressés par l'obtention de poules, les dossiers de candidature sont disponibles à la Mairie ou sur le site de Colmar Agglomération www.colmar-agglo.fr et devront être retournés pour le 1^{er} janvier 2017 au plus tard.

TRI DES DECHETS AU CIMETIERE

Depuis début septembre, vous trouverez au cimetière un conteneur acier pour les déchets verts et fleurs naturelles et deux poubelles vertes sur roulettes pour les déchets incinérables (pots...).

Pensez à bien jeter les fleurs dans un conteneur et les pots dans l'autre. Cela permettra de mieux recycler les pots et de valoriser les fleurs.

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2016

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 5 octobre 2016 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C., HENNY J., HARTER F., HUGLIN M., JUNG M., EGELE V., NEUSCHERER S., LENNER L., HUG R., SELIG S.

Membres absents: ALBRECHT P. (procuration à LENNER C.), PETER C. (procuration à KLEIN J-P), RIVET P. (procuration à HENNY J.)

La réunion de Conseil Municipal a été précédée d'une réunion de travail.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/09/2016**

2. **URBANISME**

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. HENNY Joël, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. Ces différents documents sont affichés en Mairie.

3. **MARCHE PUBLIC SALLE SAINT-MARTIN**

3.1. Salle St-Martin : résiliation des lots 3 et 4.

Vu la délibération 2014-68 du 24 septembre 2014 approuvant le projet de rénovation de la salle St Martin,
Vu la délibération 2015-055 du 2 juillet 2015 attribuant à l'entreprise GASMI TOITURES à Horbourg-Wihr :

- le lot 3 zinguerie pour 8 500 € HT
- le lot 4 couverture pour 26 500 € HT

Considérant que la modification du permis de construire stipulant une extension de la toiture et l'avis des ABF préconisant un type de tuiles différent de celui stipulé dans le cahier des charges.

Considérant que l'offre ne répond plus à l'exigence et que la signature d'un avenant sur ces lots serait de nature à bouleverser l'économie générale du marché, il a été convenu, d'un commun accord avec l'entreprise GASMI de procéder à la résiliation, sans indemnités, des marchés lots 3 et 4.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la résiliation des actes d'engagement signés avec l'entreprise GASMI TOITURES pour les lots 3 et 4 (ceci sans indemnités) et de régler le solde dû à l'entreprise à concurrence de la prestation réalisée.

3.2. Salle St-Martin : continuité des travaux.

Vu la délibération n° 2014-68 du 24 septembre 2014 approuvant le projet de rénovation de la salle St Martin,
Vu la délibération n° 2016-030 portant annulation des lots non attribués et autorisant le lancement d'une nouvelle consultation,

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 16 septembre 2016 par voie de presse et par voie dématérialisée. L'avis dénommé « continuité des travaux salle St Martin » comporte 11 lots :

Lot 1 Crépis	Lot 6 Fourniture zinguerie
Lot 2 Carrelage	Lot 7 Pose couverture et zinguerie
Lot 3 Chapes	Lot 8 Cuisine
Lot 4 Climatisation	Lot 9 Fourniture porphyre
Lot 5 Fourniture couverture	Lot 10 Fourniture grès
	Lot 11 Pose grès et porphyre

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 4 octobre pour l'ouverture des plis et le 5 octobre pour l'attribution des lots.

Conformément à l'avis de la CAO, les lots suivants ont été attribués comme suit :

Lot 1 Crépis	Ent. KILICLI E.K.C.	pour un montant de 9 570.00 € HT
Lot 2 Carrelage	Sarl BERGER Michel	pour un montant de 9 481.00 € HT
Lot 3 Chapes	Sarl BERGER Michel	pour un montant de 13 000.00 € HT
Lot 4 Climatisation	Ent. François KLOEPFER	pour un montant de 28 488.02 € HT
Lot 5 Fourniture couverture	HENNY-SELIG	pour un montant de 14 322.58 € HT
Lot 7 Pose couverture et zinguerie	François GALATI Eurl	pour un montant de 15 297.75 € HT
Lot 10 Fourniture grès	CARRIERE DE GRES DE CHAMPENAY	pour un montant de 14 829.75 € HT

Les autres lots feront l'objet d'une décision ultérieure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner le choix de la CAO pour l'attribution des lots selon les éléments ci-dessus.

3.3. Salle St-Martin : continuité des travaux – lots infructueux.

Suite à la consultation lancée le 16 septembre pour la continuité des travaux de la salle St Martin, aucun candidat n'a soumissionné pour les lots suivants :

Lot 6 Fourniture zinguerie
Lot 9 Fourniture porphyre
Lot 11 Pose grès et porphyre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclarer les lots 6,9 et 11 infructueux et de dire que ces lots seront réalisés en régie.

4. FINANCES : REALISATION D'UN EMPRUNT

Considérant que toutes les offres relatives à la réalisation d'un emprunt n'ont pas été réceptionnées, le sujet est ajourné à une prochaine séance du Conseil Municipal.

5. FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant relatif à l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2013 :

Titre n° 256 pour un montant de 5 357.82 €

Titre n° 257 pour un montant de 516.00 €

Titre n° 258 pour un montant de 1 577.99 €

Pour ces titres, le comptable invoque une insuffisance d'actif.

- Pour l'exercice 2014 :

Titre n° 287 pour un montant de 360.00 €

Pour ce titre, le comptable invoque une clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ (redressement judiciaire/liquidation judiciaire).

- Pour l'année 2015 :

Titre n° 109 pour un montant de 20.00 €

Titre n° 25 pour un montant de 40.00 €

Titre n° 26 pour un montant de 30.00 €

Titre n° 68 pour un montant de 40.00 €

Titre n° 89 pour un montant de 40,00 €

Pour ces titres, le comptable invoque une clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ (redressement judiciaire/liquidation judiciaire).

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal s'élève ainsi à 7 961.81 €.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 7 961.81 €, est inscrit à l'article 6541 du budget principal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal pour un montant de 7 961.81 € et d'inscrire les crédits au budget communal à l'article 6541.

6. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement-dépenses, comme indiqué dans le présent tableau :

ARTICLE	LIBELLE	BP 2016	DM2	BUDGET MODIFIE
73925	FPIC (fonds de péréqu. des ressources interco et co)	2 900.00	+20	2 920.00
6168	Autre prime d'assurance	5 200.00	- 20	5 180.00
	TOTAL	8 100.00		8 100.00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016-022 en date du 19 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016-046 en date du 1^{er} septembre 2016 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal 2016,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2016 pour le budget principal.

Votre équipe municipale